



Heritage en vue d une succession inconnue

Par **VISE**, le **13/02/2010** à **12:24**

Bonjour,
J AI RECU D UNE ETUDE DE GENEALOGIQUE UNE DEMANDE D ACCORD
POUR UNE SUCCESSION
POUEZ VOUS ME REPONDRE CAR L ETUDE ET MON
NOTAIRE NE VEULENT PAS ME DONNER LE NOM DU DEFUNT
JE CRAINS QU IL Y A
DES DETTES MAIS L ON ME DIT QUE SI ON NOUS RECHERCHE C EST QU IL Y A DE L
ARGENT EST CE VRAI
COMBIEN DE JOURS AVONS NOUS POUR REPONDRE
Y A T
IL UN DELAI DE RETRACTION UNE FOIS LA CONVENTION SIGNEE
QU ELLE EST LE
POURCENTAGE DES FRAIS DE CE GENEALOGISTE
ET EST CE POSSIBLE QUE CE
DERNIER NOUS DEMANDE DE REGLER CES FRAIS AU CAS OU IL N Y AURA PAS
ASSEZ D ARGENT DANS LA SUCCESSION
MERCI DE M AIDER DANS MA
DEMARCHE
EST CE QUE JE PRENDS UN RISQUE DE DONNER MON
ACCORD
CORDIALEMENT